

Le 28 mai 1845, l'église de St. Roch fut incendiée pour la seconde fois, et le cœur de Mgr. Plessis fut transféré à l'Hôpital-général de Québec. Le 30 septembre 1847 eut lieu la cérémonie de la translation malgré le temps incertain, un peu de pluie et les mauvais chemins. Les reliques précieuses étaient placées sous un petit mausolée portatif richement décoré et précieux, surtout à cause du dépôt qu'il abritait et couronnait. Ce mausolée était porté par deux des anciens marguilliers de St. Roch, MM. Joseph Tourangeau et F. X. Paradis, et quatre prêtres tenaient le cordon. Tout le clergé de Québec s'y trouvait à peu près, suivi d'une foule immense de personnes des deux sexes, qui trouvèrent difficilement place dans la vaste église de St. Roch.

Au moment où le cortège religieux arrivait à l'église, Mgr. Turgeon, évêque de Syldme, allait le recevoir. A la suite d'un service funèbre, le noble prélat rappela, dans une courte mais touchante allocution, ce que l'immortel Plessis avait fait pour la paroisse de St. Roch en particulier, son désintéressement et sa charité qui dépassa bien des fois ses moyens pécuniaires. Mgr. le coadjuteur, en rappelant qu'il avait été le secrétaire de ce grand évêque, versa des larmes et son émotion fut partagée par son nombreux auditoire.

Ceux qui ont connu Mgr. Plessis peuvent dire de lui avec l'Esprit-Saint: "Il fut chéri de Dieu et des hommes: sa mémoire est en bénédiction; le Seigneur lui a donné une gloire égale à celle des Saints, il l'a rendu grand et redoutable à ses ennemis, et à sa voix il a apaisé les monstres; il l'a élevé en honneur devant les rois, il lui a prescrit ses ordonnances devant son peuple, et il lui a fait voir sa gloire." Eccl: c. 45, v. 1, 2 et 3. Ils ont droit d'ajouter pour caractériser sa précieuse mort: "Quasi ignis effulgens, et thus ardens in igne." Il fut comme une flamme qui étincelle et comme l'encens qui s'évapore dans le feu. Eccl: c. 50, v. 9.

J. A. MALOUIN.

ENCORE UN BON EXEMPLE.

On lit dans le *Négociant Canadien*:

Nous apprenons que l'entrepreneur maison Boyer, Hudon et Cie., a récemment fait l'acquisition de la seigneurie de Lanaudière, située au nord du comté de Berthier. Cette magnifique propriété mesure sept milles de front sur vingt-quatre de profondeur, donnant une superficie de cent soixante-huit milles. Elle est bien boisée. Le bois de pin compte pour un vingtième.

La seigneurie de Lanaudière est traversée par la rivière Maskinongée. Un superbe moulin à scie et à bardeaux, mesurant soixante-quinze pieds sur soixante, a été construit au bas d'une chute de plus de cent pieds de hauteur, à Ste. Ursule.

Ce pouvoir, pour ainsi dire immense, fait mouvoir trois scies. MM. Boyer, Hudon et Cie., espèrent passer des contrats avec les propriétaires de chantiers américains pour le sciage en bois de service de trente mille billots de pin, épinette, pruche, etc.

Ils ont aussi acquis plusieurs limites très-riches, et ils se proposent de pousser activement l'exploitation des forêts. Disposant de grands capitaux, d'une énergie indomptable et d'une connaissance parfaite des affaires, il ne leur manque rien pour obtenir les plus beaux succès.

L'un des membres de la maison doit aller demeurer sur les lieux afin de surveiller de près les opérations.

Nous souhaitons à nos entrepreneurs concitoyens tout le succès qu'ils méritent.

COURS DU DR. LARUE.

CHIMIE AGRICOLE.

AIR ATMOSPHÉRIQUE.

(Suite.)

Université-Laval, 2 déc. 71.

Puisque le mauvais air a de si mauvais effets sur la santé de l'homme et des animaux, il faut donc chercher les moyens de leur fournir de l'air pur. On obtient ce résultat par l'aération et la ventilation, deux choses assez peu connues, surtout dans nos campagnes. On pratique l'aération en ouvrant les fenêtres: si les fenêtres sont opposées, il se formera un courant d'air, et l'atmosphère d'un appartement peut, dans ce cas, se renouveler plusieurs fois, même dans quelques minutes. Mais, on comprend que, en hiver, et dans les appartements où l'on demeure constamment, comme les salles d'hôpitaux, etc., ce moyen ne saurait être employé. Il faut alors recourir au moyen artificiel de la ventilation qui doit toujours, dans ce pays, être combinée avec le chauffage. Que l'on ait un tube qui conduise dans les appartements de l'air chaud pur (venant du dehors), et un autre tube qui conduise au-dehors cet air quand il aura servi, et nous aurons à peu-près un système parfait de ventilation combinée avec le chauffage. Dans les appartements où logent les animaux, on ne peut, non plus, en hiver, pratiquer l'aération par l'ouverture des portes et des fenêtres: les changements de température seraient trop brusques et les animaux y prendraient certainement des maladies. L'un des meilleurs systèmes de ventilation des étables est le suivant que l'on doit à M. Audet: faire partir l'air impur du bas de l'appartement au moyen d'un tube qui va aboutir au sommet de l'étable; puis, faire arriver l'air froid du dehors au haut de l'appartement, afin qu'il ait le temps de se réchauffer avant d'arriver aux animaux. Pour mieux préserver les animaux de l'inconvénient de recevoir un air trop froid, M. Audet fait arriver l'air du dehors, à la partie supérieure de l'appartement, dans un tube percé, de distance en distance, de petits trous, de sorte que l'air froid tombe pour ainsi dire, en pluie fine sur les animaux et ne peut leur causer aucun dommage. La ventilation des étables (et des écuries aussi, bien entendu,) est de première nécessité dans un pays comme le nôtre, où l'on a l'habitude d'établir les animaux à l'automne pour ne les faire sortir qu'au printemps. Disons, en passant, que cette habitude doit avoir de fâcheux résultats sur la santé des animaux, et qu'une promenade au grand air, de temps en temps, ne leur serait certainement pas nuisible.

MEURTRE ÉMOUVANT.

L'enquête au sujet de la mort de l'Indien François Gros Louis, s'est terminée hier soir par un verdict de meurtre contre Louis Lafrance.

Lors d'une enquête préliminaire devant son Honneur le juge Doucet, Louis Lafrance, appelé comme témoin, avait déposé qu'à la demande de sa belle-sœur, le 11 septembre 1871, il était allé, avec l'intention de faire la chasse pendant le trajet, reconduire Gros Louis au bois pour lui indiquer le chemin qui con-

duisit à la Jeune-Lorette. Il avait déclaré l'avoir accompagné l'espace de cinq arpents et n'avoir pris pour cela que vingt minutes, aller et retour, vu qu'il avait décidé, chemin faisant, de ne pas aller à la chasse.

Le 16 octobre, à l'enquête recommencée devant le coroner Panet, le premier témoin, appelé Gaudiose Phillioux, jeune homme de 14 ans, a déposé que le matin du 11 septembre, vers 11 30 heures, le défunt Gros Louis était venu chez sa mère, qui vend des spiritueux au détail. Au moment où Gros Louis demandait un verre d'eau-de-vie, Louis Lafrance arriva; l'Indien ayant offert à ce dernier de vider un verre, Lafrance accepta. Après avoir lampé cette rasade, Gros Louis s'en fut chez George Lafrance en emportant avec lui une bouteille de whiskey. George Lafrance est le frère de l'accusé. Louis Lafrance suivit Gros Louis qui, une fois arrivé chez George, demanda la permission de prendre un coup; ce qu'on lui permit, du reste, sans aucune objection. Par politesse, il en offrit à tout le monde, mais tous refusèrent.

Le matin, Louis Lafrance ayant manifesté le désir d'aller à la chasse, le jeune Phillioux lui demanda de l'accompagner. Lafrance lui répondit affirmativement.

Quand Gros Louis se prépara à quitter la maison de Mme. George Lafrance pour se rendre à la Jeune Lorette, la femme de celui-ci demanda à Louis d'accompagner l'Indien pour lui indiquer le chemin. Louis y consentit et prit son fusil en disant qu'il voulait chasser le long du chemin. En entendant cela, le jeune Phillioux s'en fut chez lui mettre ses bottes de chasse. Lorsqu'il revint, Gros Louis, accompagné de Lafrance, prenait la direction du bois. Louis Lafrance, voyant que le jeune Phillioux les suivait, lui enjoignit brutalement de s'en aller en lui disant qu'il n'avait pas besoin de lui.

Le jeune Phillioux dit qu'à sa connaissance, Gros Louis avait compté une somme d'argent dans la maison avant de partir. De plus, il jure que le fusil qui lui est montré est le même que l'accusé avait dans les mains le jour où il partit avec Gros Louis.

Le second témoin interrogé, Mlle. Carolin Phillioux, sœur du jeune Phillioux, corrobore le témoignage de son frère, jusqu'à ce que Gros Louis et Louis Lafrance eussent quitté l'auberge de Mme. Phillioux, après avoir vidé un verre.

Pendant que Gros Louis était chez George Lafrance, Mlle. Caroline Phillioux, accompagnée des demoiselles Vitaline Tremblay et Marie Lafrance, ainsi que d'un petit garçon du nom de Charles Auger, fils de la femme de George Lafrance, allèrent au bois pour y cueillir des noisettes. Elles se rendirent ainsi à une distance de 12 à 15 arpents de la demeure de George Lafrance, dans la direction de la montagne. Là, elles virent passer Louis Lafrance avec Gros Louis. Lafrance portait un fusil et l'Indien n'en avait pas. Elles les virent disparaître dans la direction de la montagne.

Mme. George Lafrance, dans sa déposition, dit qu'il pouvait être 2.15 à 2.30 heures lorsque Gros Louis et Louis Lafrance quittèrent la maison; qu'il faisait brun et qu'elle apprêtait le souper lorsque Louis Lafrance revint. Sans être questionné, Louis Lafrance lui dit que le sauvage était ivre, était tombé dans le chemin et s'était fait une blessure au front; mais qu'il s'était relevé en lui disant (à Louis Lafrance) qu'il pouvait continuer la route, qu'il la connaissait mieux que lui. ... Mme. George Lafrance a déclaré aussi que le sac à plomb et son contenu sont absolument les mêmes que Louis Lafrance avait le jour en question.

Le plomb qui a été extrait de la tête du défunt est du plomb à perdrix mêlé avec du plomb de bécassine. Le plomb qui se trouve dans le sac que portait Lafrance le jour où il est parti pour le bois avec Gros Louis, est absolument identique.

Mme Sarah Gourdeau, femme Vaillancourt, qui tient un débit de spiritueux, a déposé que le 12 de septembre, Louis Lafrance est venu à son établissement, où il a pris un verre qu'il a payé avec un vieux billet d'une piastre.

De là, Lafrance s'est rendu chez une femme du nom de Pageault. La mère de Mme Pageault lui demanda deux sous pour avoir du tabac. Lafrance répondit qu'il n'avait pas d'argent. Les femmes lui dirent qu'elles allaient faire une investigation dans les poches de ses habits. Il leur dit: "Vous ne me prenez pas dans le bon temps. Si vous m'eussiez pris hier, j'avais \$20 dans ma poche et j'ai passé la journée dans le bois." La vieille femme lui demanda s'il n'avait pas peur d'être attaqué et volé avec une pareille somme dans ses poches, "J'ai mon fusil, dit-il, et cela suffit."

Quelques instants après, un jeune garçon de la maison voulut lutter de force avec lui en le prenant à bras le corps. Une des femmes lui dit:

"Arrête-toi donc, toi, tu n'es pas un homme pour jouer avec les hommes?"

Là-dessus, Lafrance, dit au petit garçon:

"Tu n'es pas bon: j'ai eu affaire à un hier et il n'en a pas ri."

Daniel Rosa a déposé que le 16 septembre, étant parti de chez Mme Phillioux, où il allait porter de la bière, il s'en allait chez Mme Vaillancourt dans sa voiture. Il rencontrèrent Louis Lafrance qui leur demanda de l'emmener jusque chez Mme Vaillancourt. Le jeune Vaillancourt lui dit:

"Tu as gagné de l'argent au Lac St. Jean, tu vas payer la traite chez nous."

Louis Lafrance lui répondit:

"J'en ai en masse de l'argent, et en même temps, il tira une poignée de billets de sa poche."

Le témoin a pu distinguer alors un vieux billet d'une piastre et vit qu'il y avait aussi des billets neufs, sans pouvoir dire leur valeur.

Le colonel Rhodes qui a paru comme témoin dans cette affaire, a établi qu'il avait payé la somme de \$12 à Gros Louis, le 11 au matin et que cette somme se composait de six vieux billets d'une piastre de la Banque Union et de six autres billets neufs d'une piastre de la Banque de la Puissance.

Tels sont en résumé ces témoignages de l'enquête.—*L'Événement* du 5 décembre.

LE GÉNÉRAL SANS MAINS.—Le général de brigade Sumpst nommé, depuis la guerre, au commandement de l'hôtel des Invalides, est arrivé à son nouveau poste.

Cet officier général, âgé de cinquante-quatre ans, est celui qui, à la bataille de Freschwiller, étant colonel chef d'état-major de la division Conseil-Dumesnil (du 7e corps), eut les deux poignets enlevés du même coup par un obus, au moment où il rassemblait les rênes de son cheval pour se porter au galop sur un point du champ de bataille où il était envoyé.

L'art mécanique a fait de tels progrès, que l'on a pu faire, au brave officier, deux mains factices dont il se sert pour tous les usages de la vie, à tel point qu'il peut même non-seulement signer, mais écrire une courte lettre.

FAITS DIVERS.

Un bien triste accident est venu plonger dans la douleur une des plus respectables familles de la Pointe de Chênes. Dans la soirée du 12 novembre, deux jeunes enfants, l'un de M. Charles Nolin et l'autre élevé par M. J. B. Valiquette, se sont égarés dans la prairie en allant quérir les vaches. On se rappelle que la noirceur a pris très à bonne heure ce soir-là. Ne voyant pas revenir les deux enfants et la tempête se déclarant, les familles devinrent inquiètes, et bientôt la nouvelle s'en étant répandue, tous les hommes valides de la paroisse furent sur pied. On alluma deux grands feux, et nombre de cavaliers partirent pour battre la prairie en tout sens. Ce fut peine perdue. La nuit, et ce fut une terrible nuit de vent, de neige et de froid, se passa ainsi en recherches infructueuses. Vers 4 heures du matin, le zélé curé de l'endroit offrit le Saint Sacrifice; tout le monde était désespéré. Enfin, sur les huit heures du matin environ, on découvrit l'un des pauvres petits qui s'était levé d'une petite coulée dans le brûlé et marchait avec peine vers les maisons. On suivit ses traces sur la neige, et à quelque pas de là on trouva son compagnon couché et à demi enseveli sous la neige par l'ouragan qui soufflait alors avec une violence extrême. Ce dernier était insensible, et ses petits membres étaient glacés par le froid. C'était le fils de M. Chs. Nolin.

On les emporta tous deux en grande hâte aux maisons. Chemin faisant, M. le curé Giroux, accourut au-devant des enfants, donna l'absolution au plus faible; l'autre, le filleul de M. Valiquette, fut porté chez M. Gauthier, où les premiers soins lui furent prodigués.

Il n'avait point de mal. Le fils de M. Nolin fut porté chez lui où une scène déchirante allait se passer; car à peine le pauvre petit fut-il déposé par sa mère sur un lit, que le prêtre n'eut que le temps de lui dire quelques mots, de lui renouveler l'absolution, et le ciel comptait un ange de plus. Le froid avait tué l'enfant. Il n'était pas encore âgé de 11 ans, et devait, le lendemain, faire sa première communion avec son petit camarade un peu plus vieux que lui.

Nous sommes sûrs que tous compatiront à la juste douleur de M. Charles Nolin, citoyen bien connu et universellement estimé.—*Le Métis de Manitoba*.

La barque *Chrysiès*, capitaine Smith, avait laissé Québec, le premier jour de la semaine dernière, sous la conduite d'un jeune pilote du nom de François-Xavier Delisle. Mardi, un peu avant six heures du soir, la barque était à la hauteur de l'île-aux-Oies. Le pilote qui commençait à avoir des craintes sérieuses sur le sort de la barque, continuellement assailli par de grandes glaces de pas moins de quatre pouces d'épaisseur, fit jeter une ancre à l'eau. Il y avait déjà quelque temps que le gouvernail ne fonctionnait plus par suite de la congélation de l'eau dans la boîte.

Ce que le pilote redoutait arriva, après avoir résisté une demi-heure au plus, la chaîne de l'ancre cassa et la barque fut rapidement portée à la dérive jusque dans les environs des Piliers. Là, le pilote, jugeant que c'était le temps de risquer un dernier enjeu, fit jeter à 8 heures et demie du soir, la deuxième et dernière ancre avec cinquante brasses de chaîne. La chaîne soutint parfaitement le premier choc. L'équipage commençait à croire tout danger passé lorsque, à dix heures, la barque désormais désenparée recommença à filer au gré de la marée baissante. Elle descendit ainsi cinq milles en bas des Piliers. La marée montante la ramena de nouveau aux Piliers. Ceci se passait dans la nuit de mercredi, et on se rappelle qu'il faisait cette nuit-là un froid soigné.

Mercredi matin, la barque était vis-à-vis de la dangereuse pointe de St. Roch. Il faisait alors un vent très-violent et, pour comble de malheur, une brume épaisse empêchait de voir à plus de deux arpents. Le vent et le courant poussaient la barque dans la direction de la côte. Le pilote prévint le capitaine et l'équipage que la barque ne tarderait pas à toucher et donna des ordres pour tenir les chaloupes prêtes. A neuf heures et demie mercredi matin, la barque touchait et se couchait immédiatement sur le flanc gauche. L'équipage n'eut que trois minutes pour mettre les chaloupes à l'eau. Le naufrage avait été si rapidement consommé, que l'équipage n'avait eu le temps de prendre ni provisions de bouche, ni malles.

Le capitaine Smith, sa femme, qui montra tout le temps un rare courage, le pilote et neuf matelots s'étaient embarqués dans le grand canot (*long boat*) dont le pilote prit le commandement. L'autre chaloupe était commandée par le second et contenait le reste de l'équipage, sept hommes. Les chaloupes n'avaient pas parcouru la longueur de deux encablures, que la malheureuse barque disparaissait sous les glaces.

Les deux chaloupes ne marchèrent pas longtemps bord à bord. La brume fit qu'elles se perdirent bientôt de vue.

Nous venons de dire qu'il faisait, mercredi matin, un froid vif et un vent violent; à l'heure où les chaloupes laissèrent la barque, le vent et le froid étaient à leur apogée. On peut s'imaginer les souffrances qu'eurent à endurer les infortunés naufragés.

Le grand canot toucha terre à 3 heures et demie de l'après-midi, vis-à-vis de Ste.-Anne, après six heures d'une navigation excessivement dangereuse. La seconde chaloupe territ un mille plus haut, à 8 heures et demie du soir, c'est-à-dire après une navigation de onze mortelles heures. Les deux équipages étaient épuisés de fatigue et presque tout le monde avait des engelures aux pieds et aux mains. Le capitaine et sa femme durent, en débarquant sur la batture, être conduits par dessous les bras jusqu'au rivage. L'équipage du grand canot alla frapper à la porte d'une pauvre famille du nom de Lizotte, qui mit tout son avoir à la disposition des infortunés naufragés.

MORT PAR LE FROID.—Un cultivateur de Ste. Marie de la Beauce, du nom de Thomas Simard, arrivé à Lévis hier au soir, à huit heures, a tellement souffert du froid pendant le trajet qu'il est mort quelques instants après son arrivée. Le défunt descendait au marché avec une charge d'avoine et de bœuf, lorsqu'il fut rejoint à l'entrée de la ville par quelques cultivateurs, venant aussi au marché, qui s'aperçurent qu'il ne pouvait plus conduire sa voiture, et l'amènèrent chez M. Édouard Brochu. On le transporta dans la maison, où il expira au bout de quelques secondes. M. Simard jouissait d'une assez faible santé et était même déjà indisposé, lors de son départ, de la Beauce. Il était âgé d'à peu près 50 ans. Le corps restera chez M. Brochu, en attendant l'enquête du coroner.

UNE SURPRISE.—A 9 heures, le soir d'un de ces jours de froid rigoureux que nous avons eus la semaine dernière, deux coups de marteau se font entendre à la porte d'une maison de la rue St. Joachim, Québec. La servante court ouvrir en toute hâte; il n'y a personne à la porte. Seulement, elle aperçoit dans l'ombre sur le seuil... un panier fermé. A cette vue elle n'eut